

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHE MENESR INTERNE

Epreuve matière : RESOLUTION D'UN CAS PRATIQUE

N° Anonymat : V211NAT1000929 Nombre de pages : 12

Epreuve - Matière :10.1.....10.37..... Session : ..2021.....

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Ministère Education Nationale

et de l'enseignement supérieur, de la recherche

et de l'innovation

lieu, date

Région académique XXX

Secrétaire général

Bureau

Affaire suivie par: attaché(e) nom prénom

Coordonnées

Note à l'attention de Monsieur le Recteur de région académique xxx
sous couvert de monsieur ou madame le (la) secrétaire général(e)

Objet : Point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la réforme territoriale dans
la région académique de xxx

Références : Code de l'éducation - Réforme territoriale - extraits -

La réforme de l'organisation territoriale des ministères de l'Education nationale
et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation a été précisée dans
le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 portant sur la modification du rôle des
recteurs tant de région académique que d'académie - le but principal est d'améliorer
la gouvernance territoriale des politiques publiques afin d'assurer un meilleur
service aux usagers - l'entrée en vigueur de cette nouvelle gouvernance

..1 / .9.

a eu lieu le 20 janvier 2020.

Afin d'organiser une réunion le 22 juin 2020, vous me demandez Monsieur le recteur de région académique de xxx de vous faire un point sur l'avancement de la mise en œuvre territoriale de l'état.

la présente note traite des évolutions de la mise en œuvre de la réforme territoriale (I), suivi d'un bilan d'étape au sein de votre région académique et des actions à conduire jusqu'au terme du processus (II).

I. les évolutions de la mise en œuvre de la réforme territoriale.

Cette réforme territoriale repose sur des textes nationaux (A) et sur la mise en place d'une nouvelle gouvernance renforcée (B).

A. Une réforme territoriale en application de textes nationaux.

la réforme est le fruit d'une longue concertation entre différents interlocuteurs tels que les ministres, les préfets de région, secrétaires d'état et les préfets de département.

Ainsi, la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'état a permis de définir quatre objectifs :

le premier est de clarifier et déconcentrer les compétences de l'état avec les collectivités locales, les opérateurs et les acteurs de la sphère publique.

le second répondra aux priorités gouvernementales en réorganisant le réseau déconcentré de l'état.

le troisième consiste en la rationalisation des moyens afin de gagner en efficacité ce qui impliquera le renforcement des coopérations interdépartementales.

le quatrième est de garantir la cohérence de l'action de l'état au profit des territoires. Ces pouvoirs de gestion accrus seront octroyés aux responsables déconcentrés.

Parallèlement, chaque acteur aura ses compétences clarifiées ce qui simplifiera et répondra aux attentes des usagers. la circulaire du 26 juillet 2018 a ainsi défini quatre champs principaux : la jeunesse et la vie associative sont transférées à l'éducation nationale, et la formation / certification dans le secteur animation jeunesse à l'enseignement supérieur. - la "formation certification" du sport sera également gérée par l'éducation nationale, avec une possible externalisation de l'hébergement des installations sportives.

B. la mise en place d'une nouvelle gouvernance renforcée.

Avec la mise en place des nouvelles régions académiques, les compétences des recteurs de région académique ont été renforcées. Ainsi, ceux-ci seront en charge de l'ensemble du champ scolaire, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Le but visé est d'avoir une clarification et un contact privilégié avec les acteurs régionaux.

Plusieurs remarques sont à apporter : les académies existantes sont maintenues avec à leurs têtes des recteurs en charge de l'enseignement scolaire. Le pilotage des missions stratégiques sera assuré au niveau régional notamment la carte des formations, l'enseignement supérieur, recherche, innovation ainsi qu'une grande mutualisation des fonctions de soutien (concours, fonctions juridiques, immobilières, système d'information, achats). La compétence ESRI sera également renforcée grâce à un dialogue stratégique et de gestion renoué avec les opérateurs.

Le rôle du recteur de région académique sera essentiel afin de mettre en place la réforme de l'organisation territoriale. Cette réforme met en place plusieurs acteurs qui seront liés hiérarchiquement ou fonctionnellement afin de contribuer au succès de cette réforme. Parmi ces acteurs clés : le recteur d'académie sera aidé par notre recteur délégué ainsi que du secrétaire régional d'académie, et du comité régional d'académie. La création de nouvelles directions académiques et de services supports régionaux, interacadémiques et interrégionaux permettent d'apporter leur soutien logistique, matériel et humain requis. Ces services seront mutualisés afin d'être plus efficaces et surtout de permettre une meilleure coopération interdépartementale.

Après ce rappel des évolutions liés à la réforme de l'organisation territoriale de l'état, suit un bilan d'étape au sein de votre région académique XXX.

II. Etat d'avancement de la mise en oeuvre partielle de la réforme de l'organisation territoriale, ainsi que des actions encore à mener.

La réforme a commencé au 1^{er} janvier 2020, mais elle a fait du retard au vu des circonstances sanitaires du COVID-19. L'échéancier des actions à mener est donc reporté au 1^{er} janvier 2021 (B).

A. Etat des lieux avec une mise en oeuvre partielle de la réforme.

Les nominations de la nouvelle gouvernance de la région académique de XXX ont commencé. Cette étape est essentielle car des actions découlent de ces nominations. Votre région académique est constituée de 2 académies : siège et non siège. Ainsi, votre recteur délégué a été nommé le 30 janvier 2020 ainsi que les directeurs régionaux de l'information et de l'orientation.

bion (DRIO), de la formation professionnelle initiale et continue (DRAFC).

Notre secrétaire général de l'académie nîmèze a été nommé en juin 2020.

De plus, le ~~secteur~~ de région académique (RA) a été mis en place au 1^{er} juin 2020 par arrêté publié au recueil des actes administratifs - cinq des 7 services obligatoires ont été implantés en respect du principe de l'équilibre du territoire - Il s'agit de la DRIO (direction régionale académique de l'information et de l'orientation), de la DRAAE (direction régionale académique des achats de l'état). Par contre, deux autres directions sont implantées dans l'académie nîmèze de la région académique la DRAFC (direction régionale académique de formation professionnelle initiale et continue) et la DRADIE (direction régionale académique de la politique immobilière de l'état). Le personnel de direction a été conservé conformément à la volonté des 2 académies.

B. Actions à mener avec comme échéance le janvier 2021.

Si de nombreux services ou directions ont déjà été mis en place grâce à la feuille de route élaborée par le ministère, il reste encore à implanter plusieurs services. Deux directions doivent encore être mises en place. La DRAME (direction régionale académique du numérique éducatif) et la DRAREIC (direction régionale académique des relations européennes internationales et de coopération) ne sont pas encore installées. De même, les services inter-académiques obligatoires ne sont pas encore mis en place car une réflexion est engagée pour constituer un autre service celui des études statistiques.

Suite à la réforme de l'organisation territoriale, deux autres directions doivent être créées : la DRARI (la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation) et la DRAJES (la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport). Les transferts ont été retardés du 1^{er} juin 2020 au 1^{er} janvier 2021 à cause du contexte sanitaire du COVID - Le renforcement de la continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires est vital. Le SNU (service national universel) a été conçu comme un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, et constitue à un complément de l'instruction obligatoire. Par contre, certaines fonctions du sport et jeunesse restent sous l'autorité hiérarchique directe des préfets notamment les missions relatives à la politique de la ville et à la prévention de la radicalisation. Les transferts des agents et leurs mutations seront faites à la date du transfert des services académiques.

Afin d'informer au mieux lors de votre prochaine réunion plénière le 22 juin 2020 les responsables de vos services, je joins à cette note

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHE MENESR INTERNE

Epreuve matière : RESOLUTION D'UN CAS PRATIQUE

N° Anonymat : **V211NAT1000929** Nombre de pages : 12

Epreuve - Matière :*101*.....*1037*..... Session : ..*2021*.....

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

une proposition de déroulé de réunion (annexe 1) suivi de déroulé chronologique présentant les étapes nécessaires jusqu'à la mise en place définitive de tous les services de la région académique (annexe 2).

Annexe 1 = proposition de déroulé de réunion tenue le 22 juin 2020.

Ordre du jour: Etat d'avancement de la mise en oeuvre de cette réforme de l'organisation territoriale de l'état pour la région académique de xxx

participants invités: responsables des services du rectorat

intervention de Monsieur le Recteur de région académique

1. Nominations: 4 effectuées secteur délégué / secrétaire général de l'académie
en cours

2. Etat des lieux: Services obligatoires 5/7 au 1/06/2020
arrêté publié AA: 21/06/2020

* académie non siège: [DRAIO information, orientation
DRAAE achats

* académie siège: [DRAFIC formation initiale et continue
DRAES enseignement supérieur
DRADIE politique immobilière de l'état

- Pas encore installés: DRANE numérique éducatif
DRAREIC relations européennes internationales et de coopération

Services inter-académiques obligatoires (en attente réflexion création service des études statistiques)

3. Services à créer: DRARI recherche innovation
DRAJES jeunesse, engagement et sport
géré par le préfecture DRISCS
report transfert 1 janvier 2021
raison sanitaire

4. DRRT transfert délégation régionale à la recherche et à la technologie ..6 / .9.

Précision attribut fonctionnelle du service par le recteur délégué
en concertation avec le préfet de région

5. discussion avec les responsables des services

6. proposition d'un organigramme pour la nouvelle organisation région
académique

7. compte rendu à l'issue de la réunion

L'attaché(e)

Nom Prénom

Signature

Annexe 2 - déroulé chronologique présentant les étapes nécessaires jusqu'à la mise en place de tous les services de la région académique.

1. Installation des directions déjà prévues : échéance immédiate

- aménagement des locaux en informatique Juin - Juillet
- déménagement et transfert du matériel, du mobilier
- prévoir un échéancier de transferts de service en accord avec le responsable du service

2. Prévision des directions à venir : échéance de 2 mois

- DRANE fin août - fin octobre
- DPA REIC

Prévoir de réunion avec le comité régional académique et les responsables de service

↳ s'assurer de délégation de signature sinon prévoir un arrêté en accord avec le recteur délégué ou le secrétaire général d'academie

- rester en lien avec les RH : Prévoir des formations Septembre - octobre en parallèle
fiches métier
entretiens individuels des agents
transferts / mutations
- garder le lien de dialogue social avec les responsables du personnel

3. Prévoir des moyens financiers, informatiques : Juin - Juillet

- budgétiser les fonds nécessaires
- vérification en accord avec le programme alloué
- s'assurer de la mise en place des réseaux, du matériel informatique, de la sécurité réseaux

Epreuve - Matière :101..... 1037..... Session :2021.....

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

4 - programmation création DRARI et DRATES

Prévoir la nomination du responsable

Echec 1er yr 2021

DRATES ↓

(locaux déjà identifiés)

5 - Prévoir une communication interne

et externe: flash sur site internet

pour informer les agents et les responsables de services

6 - Prévoir d'autres réunions mensuelles:

pour finaliser le planning des opérations à venir

Tenir compte des bonnes pratiques liées aux installations des autres services

Bilan étapes lors de ces réunions

Prévoir le rétroplanning des opérations

afin de finaliser l'opération à la date butoir



